



Mairie de Saint-Bris-le-Vineux

## Pré-inscription pour la rentrée scolaire 2025 au Groupe Scolaire de Saint-Bris-le-Vineux

La convention de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunale) qui lie les communes de Saint-Bris-Le-Vineux et Chitry prendra fin à l'issue de l'année scolaire en cours. À compter de la rentrée de Septembre 2025, plusieurs hypothèses de travail sont actuellement à l'étude en partenariat avec l'inspection académique, notamment :

- La signature d'une nouvelle convention avec la commune de Chitry
- La signature d'une nouvelle convention avec une autre commune voisine
- L'accueil de 5 classes au sein du groupe scolaire de Saint-Bris-Le-Vineux

Dans tous les cas, soyez rassurés et assurés. Il n'y a ni d'arrêt des travaux, ni de fermeture d'école, ni de suppression de poste envisagés.

Au contraire, la commune de Saint-Bris-Le-Vineux continue ses investissements conséquents dans l'école et la petite enfance (**3 millions d'euros de travaux dans le château**), augmente le financement des frais de fonctionnement scolaires (**+21 % par rapport au mandat précédent**) et renforce le professionnalisme des agents en charge de l'accompagnement des enfants (**organisation en fonction des compétences, recrutement ciblé et diplômé, formation**). De même, les services d'accueil périscolaire le matin, le midi et le soir restent inchangés, ainsi que le mercredi toute la journée (une nouveauté depuis 2023).

Afin de préparer ensemble la rentrée scolaire 2025, si toutefois le groupe scolaire de Saint-Bris-Le-Vineux devait accueillir à terme 5 classes et que vous souhaitez que vos enfants y poursuivent ou y démarrent leur scolarité, **veuillez s'il vous plaît dès à présent pré-inscrire vos enfants en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la commune :**

→ <https://saint-bris-le-vineux.fr>

Sans vous engager définitivement et sous réserve des décisions futures des élus de Chitry et de l'inspection académique, cette pré-inscription vous permettra de réserver la ou les places nécessaires à l'accueil de vos enfants au sein du groupe scolaire de Saint-Bris-Le-Vineux, quelle que soit votre commune d'habitation.

L'équipe municipale, agents, élus et le secrétariat de Mairie se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Le Maire Olivier FELIX, Pour le Conseil Municipal de Saint-Bris-Le-Vineux